



# PAC

## PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 3

*La dégradation de la biodiversité bouleverse notre perception de la nature qui nous apparaît désormais à la fois menacée et menaçante. Car altérée par l'espèce humaine, pourra-t-elle encore longtemps lui assurer les conditions de la survie ?*

*C'est bien toute la contradiction de nos sociétés modernes, fondées sur le projet de maîtriser par la technique les puissances de la nature, d'avoir causé l'érosion de la biodiversité sous l'effet d'une libre exploitation de ressources et milieux crus, à tort, domestiqués.*

*Rester moderne, c'est-à-dire demeurer attaché à la recherche individuelle et collective du plus grand progrès humain possible, exige aujourd'hui un effort accru de la raison tourné vers la compréhension des interactions de l'homme et de son milieu. Le Grenelle de l'Environnement a renforcé cette nécessité de préservation de la biodiversité.*

*ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000, autant de sigles bien connus dans le domaine de*

*l'aménagement., mais qui à eux seuls ne suffisent pas à assurer une prise en compte complète de la biodiversité.*

*En effet, pour les services de l'État, il s'agit désormais d'aller au-delà d'une approche en terme de mesures isolées, l'urgence étant de mieux assurer le fonctionnement en réseau des différents espaces naturels propices au développement de la faune et de la flore.*

*Aussi, les auteurs des documents d'urbanisme doivent-ils être convaincus que des terrains à priori ordinaires, notamment en raison de leur insertion dans des espaces déjà urbanisés, peuvent présenter un intérêt majeur, comme ceux abritant un réseau de haies, des zones humides ou servant à la continuité d'un biocorridor.*

La présente fiche fait la synthèse des **zonages du patrimoine naturel et paysager** situés à 10 km de la commune de Brombos.

Les communes concernées sont les suivantes :

ABANCOURT, ACHY, BEAUDEDUIT, BLARGIES, BOUTAVENT, BOUVRESSE, BRIOT, BROMBOS, BROQUIERS, CAMPEAUX, CANNY-SUR-THERAIN, CEMPUIS, CONTEVILLE, CRILLON, DAMERAUCOURT, DARGIES, ELEN COURT, EQUENNES-ERAMECOURT, ERNEMONT-BOUTAVENT, ESCAMES, ESCLES-SAINT-PIERRE, FEUQUIERES, FONTAINE-LAVAGANNE, FONTENAY-TORCY, FORMERIE, FOUILLOY, FOURCIGNY, GAUDECHART, GERBEROY, GOURCHELLES, GRANDVILLIERS, GREMEVILLERS, GREZ, GUIZANCOURT, HALLOY, HAMEL (LE), HAUTBOS, HAUTE-EPINE, HERICOURT-SUR-THERAIN, HESCAMPS, HETOMESNIL, LACHAPPELLE-SOUS-GERBEROY, LANNOY-CUILLERE, LAVERRIERE, LIHUS, LOUEUSE, MARLERS, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, MARTINCOURT, MERAUCOURT, MESNIL-CONTEVILLE (LE), MOLIENS, MONCEAUX-L'ABBAYE, MORVILLERS, MUREAUMONT, NEUVILLE-SUR-OUDEUIL (LA), OFFOY, OMECOURT, POIX-DE-PICARDIE, PREVILLERS, QUINCAMPOIX-FLEUZY, ROMESCAMPS, ROTHUIS, ROY-BOISSY, SAINT-ARNOULT, SAINT-DENISCOURT, SAINT-MAUR, SAINT-SAMSON-LA-POTERIE, SAINT-THIBAULT, SAINTE-SEGREE, SARCUS, SARNOIS, SAULCHOY-SOUS-POIX, SENTELIE, SOMMEREUX, SONGEONS, SULLY, THERINES, THIEULLOY-LA-VILLE, THIEULLOY-SAINT-ANTOINE, VROCOURT

Attention, pour accéder aux cartes et fiches descriptives des zonages concernés, vous devez consulter le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

[http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/index.php?recup\\_num\\_dep=60&submit=Valider](http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/index.php?recup_num_dep=60&submit=Valider)

### Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Znieff de type 1 :

- \* - [BOIS DE MERCASTEL ET DE CANNY](#)
- \* - [BOIS DE SAINT-DENISCOURT ET DES MAGNEUX](#)
- \* - [BOIS ET COTEAU DE VERTE-FONTAINE, D'ÉCORCHEVACHE ET DES PLEURS](#)
- \* - [BOIS ET LARRIS DE LA VALLÉE BAILLY À MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS](#)
- \* - [BOIS FOURRÉ ET BOIS DE CRÈVECOEUR](#)
- \* - [COTEAU DE THÉRINES ET DE MONTAUBERT](#)
- \* - [COURS DE LA BRESLE ET PRAIRIES ASSOCIÉES](#)

L A B I O D I V E R S I T É

- \* - [COURS DES RIVIÈRES THÉRAIN EN AMONT D'HERCHIES, ET DES RUS DE L'HERBOVAL ET DE L'HERPERIE](#)
- \* - [FORÊT DE MALMIFAIT ET BOIS D'ACHY-AUTRÈCHE](#)
- \* - [FORÊT DOMANIALE DE CAUMONT A GERBEROY](#)
- \* - [HAUTE VALLÉE ET COURS DE LA RIVIÈRE POIX](#)
- \* - [LARRIS DE LA BRIQUETERIE A LANNOY-CUILLERE](#)
- \* - [LARRIS DE LANNOY-CUILLERE, D'ABANCOURT ET DE SAINT-VALERY, BOIS DE VARAMBEAUMONT](#)
- \* - [LARRIS ET BOIS DE LA VALLÉE DU MULTRU DE CEMPUIS A CATHEUX](#)
- \* - [LES LARRIS DE GOURCHELLES-ROMESCAMPES ET DE QUINCAMPOIX-FLEUZY](#)
- \* - [LES LARRIS ET LE BOIS DE LA VILLE A BOUTAVENT](#)
- \* - [RÉSEAU DE CAVITÉS SOUTERRAINES DES VALLÉES DES ÉVOISSONS ET DE LA POIX](#)
- \* - [VALLÉE DES ÉVOISSONS](#)
- \* - [VALLÉE SECHES DU PUIIS ET DU LOUP PENDU, CÔTE DE LAVERRIÈRE](#)

#### Znieff de type 2 :

- \* - [HAUTE VALLEE DE LA CELLE EN AMONT DE CONTY](#)
- \* - [PAYS DE BRAY](#)
- \* - [VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE](#)
- \* - [VALLÉES DES EVOISSONS ET DE SES AFFLUENTS EN AMONT DE CONTY](#)
- \* - [VALLÉES DU THÉRAIN ET DU PETIT THÉRAIN EN AMONT DE TROISSEREUX](#)

### Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Aucune ZICO sur cette commune

### Continuités écologiques

- |   |                                       |                                       |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| * - <a href="#">corridor n° 60001</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60289</a> | * - <a href="#">corridor n° 80630</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60004</a>   | * - <a href="#">corridor n° 80402</a> | * - <a href="#">corridor n° 60514</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60076</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60303</a> | * - <a href="#">corridor n° 60521</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60108</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60304</a> | * - <a href="#">corridor n° 60545</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60161</a>   | * - <a href="#">corridor n° 80436</a> | * - <a href="#">corridor n° 60557</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60180</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60347</a> | * - <a href="#">corridor n° 80719</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60193</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60354</a> | * - <a href="#">corridor n° 60571</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60194</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60458</a> | * - <a href="#">corridor n° 60588</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60205</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60297</a> | * - <a href="#">corridor n° 60604</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 80276</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60397</a> | * - <a href="#">corridor n° 80728</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60219</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60365</a> | * - <a href="#">corridor n° 80734</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60233</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60387</a> | * - <a href="#">corridor n° 60622</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60242</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60388</a> | * - <a href="#">corridor n° 60629</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60248</a>   | * - <a href="#">corridor n° 80528</a> | * - <a href="#">corridor n° 80755</a> |
| * - <a href="#">corridor n° 60269</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60435</a> |                                       |
| * - <a href="#">corridor n° 60280</a>   | * - <a href="#">corridor n° 60476</a> |                                       |
|   |                                       |                                       |
| * - <a href="#">corridor faune n°80</a> |                                       |                                       |
| * - <a href="#">corridor faune n°81</a> |                                       |                                       |

Les corridors mentionnés ci dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à repreciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher.

### Natura 2000

Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) :

Aucune ZPS sur cette commune

Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC - Directive Habitats) :

- \* - [Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval \(Beauvaisis\)](#)
- \* - [Réseaux de coteaux et vallée du bassin de la Selle](#)
- \* - [Vallée de la Bresle](#)

### Sites Classés

- \* - [Promenade plantée d'arbres - carte de localisation du site](#)

## Sites Inscrits

- \* - [Château et son parc - carte de localisation du site](#)
- \* - [Site inscrit - carte de localisation du site](#)

## Parc Naturel Régional

Aucun parc naturel régional sur cette commune

A noter que les communes mentionnées ci-dessus ne comptent aucune zone importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), aucune zone de Protection Spéciale (ZPS – Directive Oiseaux), aucune réserve naturelle nationale ou régionale. De même, elles ne sont pas concernées par un arrêté de protection de biotope.

## Évaluation environnementale

Le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 précise les conditions de réalisation d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Désormais, tous les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique ainsi que les documents de planification des communes (PLU ou carte communale) dont le territoire est impacté par tout ou partie d'un site Natura 2000. Dans les autres cas, une évaluation des incidences sur l'environnement doit être réalisée, ainsi qu'une procédure d'évaluation environnementale au cas par cas.

**Votre commune devra réaliser une évaluation environnementale au cas par cas.**

Vous trouverez des renseignements sur cette procédure sur [le site internet de la DREAL](#) ou dans [le guide édité par le ministère de l'Écologie](#). Vous pouvez aussi consulter le décret disponible sur [Légifrance](#).

## Bols et forêts

Prendre en compte l'activité forestière et le passage possible des grumiers et autres engins forestiers.

Existence de talus boisés, haies, bandes boisées, bosquets et nécessités ou non de les conserver selon le rôle qu'ils exercent, tant au niveau écologique, que cynégétique, paysager, anti-ruissellement, anti-coulée de boue, anti-érosif ou anti-éolien. Leur repérage sur un document cartographique pourra être utile pour assurer leur préservation.

Prise en compte des boisements existants en développant le rôle tant écologique, cynégétique, paysager, récréatif, touristique, productif, alluviale ou anti-érosif qu'ils jouent sur le territoire communal ou intercommunal.

Il est rappelé qu'à l'article R 130-20 du code de l'urbanisme, les communes doivent informer le Centre régional de la propriété forestière du classement d'espaces boisés intervenus en application du premier alinéa de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme. Pour les boisements de la commune, ceux faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha, ne peuvent être défrichés sans autorisation, en application de l'article L.341 et suivants du Code Forestier pour les particuliers et L.214-13 du même code pour les collectivités locales.

Les dispositions de l'article L.341-5 du dit code précisant les cas de refus. Ils sont donc, d'une certaine manière, déjà protégés par le code forestier.

L'élaboration d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) dans chaque région a été introduite par la loi du 27 juillet 2010 dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui comporte plusieurs dispositions destinées à développer le secteur forestier. Son article 64 (codifié au travers de l'article L.122-12 (ex. L. 4.1) du Code forestier) prévoit sa mise en place dans chaque région pour, en cohérence avec les documents cadres en vigueur, analyser les raisons d'une insuffisante exploitation de certains massifs et définir des actions pour y remédier. Le PPRDF de Picardie a été approuvé le 07 mai 2013 et est consultable sur le [site internet de la DRAAF](#).



## Carte des bois et forêts

